

LE PROJET «B-READY» RISQUE DE FRAGILISER LES DROITS DU TRAVAIL ET LA PROTECTION SOCIALE

En dépit du système de mesure perfectionné et des promesses de tenir compte des normes fondamentales du travail, le projet B-Ready va accélérer la dégradation des normes du travail à travers le globe et affaiblir la protection sociale.

L'indice Business Ready («B-Ready») évalue les pays à partir de dix «thèmes» différents qui influencent le monde des entreprises, et classe les pays en fonction de leurs résultats. La relation entre les travailleurs et leur employeur ne peut se réduire à une simple mesure globale parmi d'autres; il s'agit d'une relation découlant de la contestation, qui repose sur un cadre juridique de négociations, par l'intermédiaire du dialogue social. B-Ready prétend équilibrer le besoin de protection des travailleurs et le besoin de flexibilité des entreprises, mais il est très loin de répondre à ces attentes. Tel qu'il existe actuellement, B-Ready risque surtout de favoriser les faibles salaires et le travail précaire, tout en fragilisant la protection sociale. Les syndicats craignent qu'il ne serve à continuer d'opérer un nivellement par le bas entre les pays, en utilisant des critères subjectifs et une méthodologie mal conçue.

Il est vrai que B-Ready prend en compte et promeut, en quelque sorte, des mesures fondamentalement importantes pour les travailleurs, telles que la liberté syndicale, la négociation collective, l'élimination du travail des enfants, la lutte contre la discrimination, la santé et la sécurité au travail. C'est l'aspect positif de ce projet. En revanche, il s'intéresse uniquement aux avantages sociaux des dispositions de la loi de facto. Quasiment tous les pays du monde prévoient dans leur législation des protections de santé et de

sécurité au travail, mais la mesure la plus pertinente pour comprendre les conditions de travail réside dans l'application de la loi et ses conséquences. Par ailleurs, les Principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT sont bien plus qu'une simple liste de points à vérifier pour mettre en balance d'autres facteurs. Tel qu'il est conçu pour l'instant, B-Ready n'aura pas pour effet d'encourager le travail décent à travers le monde, ni de promouvoir les normes fondamentales du travail de l'OIT, mais il risque plutôt de déstabiliser des marchés du travail en bon état de marche, en privilégiant de manière disproportionnée la réduction des coûts et des protections des travailleurs.

La CSI est préoccupée par les dimensions méthodologiques et politiques sur la manière dont le thème du travail est présenté dans B-Ready, et comment il sera mis en œuvre. Nous nous opposons à ce que la question du travail soit intégrée dans le classement de B-Ready. À cet égard, nous partageons le point de vue du **groupe d'experts externes** auquel la Banque mondiale a fait appel en 2020 pour enquêter sur les irrégularités des données du rapport *Doing Business*, qui a recommandé que la Banque mondiale rétablisse et améliore l'indicateur relatif à l'emploi des travailleurs parmi les indicateurs liés aux activités commerciales, mais sans classer les pays à partir de cette information.

L'approche de B-Ready en termes d'évaluation favorise les faibles salaires et la précarité

- Certes, B-Ready attribue des points aux pays dans lesquels il existe un salaire minimum dans le secteur privé (indicateur 1.1.1) – imposé par la loi ou par les conventions collectives – mais le fait que les salaires minimums soient suffisants ou non n'est pas pris en considération. De plus, le système de notation discrédite largement les objectifs portant sur l'aspect suffisant du salaire. Non seulement les points attribués pour le salaire minimum sont mis à mal par les points attribués pour les salaires qui ne présentent pas de charge pour les entreprises (indicateur 1.2.2), mais en outre l'indicateur relatif au salaire perd de l'importance, compte tenu de l'attention accordée aux faibles coûts de main-d'œuvre dans les enquêtes menées auprès des entreprises concernant l'embauche des travailleurs (indicateur 3.2).

La fixation d'un salaire minimum résulte d'un processus social complexe qui ne peut se limiter à une mesure issue des calculs d'un économiste, de même qu'on ne peut pas se fier à la seule évaluation d'un entrepreneur sur la question de savoir s'il aurait embauché ou non davantage de travailleurs avec des salaires plus faibles – sans aucune analyse indiquant d'autre part si l'entreprise est performante et prospère.

- De la même façon, B-Ready donne des points aux pays qui imposent des indemnités de licenciement et un préavis de licenciement (indicateur 1.1.5). Cependant, par le même mécanisme que pour le salaire, ces points perdent de leur force, en deux temps: tout d'abord, des points supplémentaires sont attribués pour la flexibilité dans ces domaines (indicateur 1.2.5) et, ensuite, une grande

importance est accordée aux évaluations des entreprises au sujet de la durée du préavis ou du niveau des indemnités de licenciement (indicateur 3.2).

- De surcroît, B-Ready soutient le travail précaire en pénalisant toute limite au recours aux contrats de courte durée (indicateur 1.2.1). B-Ready ne voit pas les possibles avantages sociaux de ces restrictions, contrairement aux politiques relatives au salaire minimum, aux conditions de licenciement, et aux normes de santé et de sécurité au travail.

C'est peu judicieux: à une époque où les employeurs contournent les obligations juridiques de manière de plus en plus désinvolte, en procédant à des arrangements contractuels, l'avantage qu'apporte aux travailleurs la stabilité d'un contrat à long terme compte autant que la valeur que B-Ready accorde à ces autres indicateurs.

Enfin, B-Ready encourage une durée excessive des heures de travail en donnant des notes positives aux pays en fonction de la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires et de travailler de nuit (indicateur 1.2.1). Des points sont attribués en plus aux pays qui prévoient un avantage salarial pour les heures supplémentaires, mais il demeure problématique que B-Ready note favorablement les pays dans lesquels ces formes de travail sont fréquentes.

- De nombreuses politiques présentent des effets positifs potentiels pour les travailleurs, les entreprises, ou les deux, mais B-Ready en minimise systématiquement les bienfaits, en ne

tenant pas compte, par exemple, des avantages qu'offrent aux entreprises les protections de santé et de sécurité au travail, ou les mesures destinées à interdire le travail des enfants ou le travail forcé. Un lieu de travail moderne et une économie

moderne nécessitent bien d'autres considérations que cette interprétation réductrice des éléments indispensables au respect des droits fondamentaux des travailleurs.

B-Ready pénalise les systèmes de protection sociale globaux

- B-Ready donne des points pour la prise en charge par le secteur public de l'assurance chômage, des soins de santé et des pensions de retraite mais, en réalité, son système de notation porte préjudice à la mise en œuvre de ces protections sociales essentielles en pénalisant fortement le financement de la protection sociale par les contributions patronales. De fait, la méthodologie de B-Ready attribue davantage de points aux pays qui renoncent à la protection sociale basée sur les contributions.

Les régimes de protection sociale financés par l'impôt ont largement tendance à financer des programmes ciblés de plus petite échelle (comme l'aide sociale) plutôt que la sécurité sociale générale. Les régimes financés par l'impôt peuvent se révéler particulièrement utiles pour garantir des socles de protection sociale aux personnes qui n'ont pas pu cotiser suffisamment, mais ces régimes devraient venir en complément, et non en remplacement, de la sécurité sociale générale à laquelle cotisent aussi bien les employeurs que les travailleurs.

La préférence affichée par B-Ready pour réduire les protections sociales issues des contributions est radicale

et dangereuse, et s'éloigne des normes internationales du travail approuvées – notamment la Convention 102 de l'OIT – ainsi que des récents engagements internationaux en faveur de la protection sociale. Plus particulièrement, la **Résolution et les conclusions de la Conférence internationale du Travail de 2021 sur la sécurité sociale**, qui a été adoptée à l'unanimité par les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs, exhorte les États membres à «compléter les socles de protection sociale, en assurant des niveaux adéquats et plus élevés de sécurité sociale contributive, sur la base de la solidarité en matière de financement et d'une juste répartition des cotisations entre employeurs et travailleurs.» L'approche de B-Ready s'écarte également du texte récemment approuvé de la **Déclaration conjointe sur les principes de financement de la protection sociale universelle** émanant du Partenariat mondial pour la protection sociale universelle – à laquelle la Banque mondiale a elle-même participé – qui réaffirme l'importance de conjuguer le régime contributif et le régime financé par l'impôt, et appelle à une combinaison globale de sources de financement.

- Lorsqu'un pays obtient 16,68 points de réajustement parce qu'il dispose d'une assurance chômage, de soins de santé

et de pensions de retraite (indicateurs 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3), il obtient 16,68 points supplémentaires si ces prestations sont entièrement financées par l'impôt (indicateurs 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3). Il se voit attribuer 9,68 points pour l'absence de tout mandat juridique de payer ces prestations directement (indicateur 1.2.3) et 33,33 points supplémentaires pour un faible niveau de contributions destiné au financement des prestations, comme indiqué dans les enquêtes réalisées auprès des employeurs (indicateur 3.1.1).

- Avec ce calcul, le fait d'éviter les contributions patronales pour financer la protection sociale rapporte presque quatre fois plus de points (59,69 points) que de fournir ces protections sociales en premier lieu (16,68). Un pays dans lequel les acteurs cherchent à contourner les contributions patronales obtient tout de même pratiquement trois fois plus de points (43,01) que si ces prestations sont financées par des contributions patronales obligatoires (16,68).

B-Ready se fie à des sources trop subjectives

- Les consultations avec des juristes et les enquêtes menées auprès des entreprises sont les seules sources de données dont dispose B-Ready sur le thème du travail. Plus précisément, la Banque mondiale a confirmé qu'elle ne chercherait pas à équilibrer les données ou les analyses entre les juristes qui représentent les travailleurs et ceux qui représentent les employeurs.
- Des avocats seront consultés sur les questions de droit concernant les protections des travailleurs et la fourniture des services publics, alors que l'analyse des conditions de fait dépend entièrement des enquêtes menées auprès des entreprises, ce qui discrédite l'analyse: l'efficacité et l'efficacité des services d'inspection du travail, par exemple, ne peuvent être mesurées correctement à partir des données des seules entreprises, qui ont un intérêt évident à se montrer exemptes au plus vite de toute violation du travail. Les travailleurs sont quant à eux fortement intéressés par l'activité de facto des inspections du travail et doivent y participer.
- Les travailleurs et les organisations de travailleurs ne sont consultés à aucune étape du processus d'examen, et les données venant d'eux doivent être «vérifiées» par le secteur des entreprises.